

# Formation économique des élus CE

## OBJECTIFS

### **Permettre aux élus d'être acteurs au sein du ce de leur entreprise ou établissement**

- Clairement définir le cadre réglementaire de l'instance (attributions, missions)
- Appréhender les marges de manœuvre du CE et les leviers d'action
- Faciliter l'analyse des choix stratégiques de l'entreprise et leurs impacts potentiels
- Anticiper les projets de réorganisation et être force de proposition
- Comprendre la structure et l'articulation des principales grandeurs comptables

## PROGRAMME

### **Fonctionnement et attributions du CE**

- Composition et fonctionnement du CE et DUP
- Organisation des réunions (ordre du jour, PV,...)
- Les activités sociales et culturelles gérées par le CE
- Détermination et utilisation du budget de fonctionnement (« 0,2% »)
- Cadre des consultations obligatoires et nature de l'information transmise au CE
- La Base de Données Economiques et Sociales (BDES)
- Le recours aux experts et le droit d'alerte économique

### **Les obligations comptables pesant sur le CE (loi du 5 mars 2014)**

- Des enregistrements comptables aux comptes annuels : présentation des types de comptabilité envisagés
- Mise en place et prérogatives de la « Commission des marchés »

### **Comprendre l'entreprise : les différents outils disponibles**

- Les « 5 forces de Porter » : pour expliquer la place de l'entreprise dans son environnement et face à ses concurrents
- L'analyse des « forces » et « faiblesses » de l'entreprise : afin de déterminer les risques pesant sur l'activité et la capacité de changement de l'entreprise
- Cadre d'élaboration de la stratégie des entreprises

### **La comptabilité générale (éléments de base)**

- Cadre des obligations comptables pesant sur les entreprises
- Les grands principes de la logique comptable à travers le compte de résultat, le bilan et les soldes intermédiaires de gestion
- Les agrégats et ratios à surveiller en priorité
- Mise en application au travers des comptes annuels de votre entreprise

# Formation économique des élus CE

## PUBLIC CONCERNÉ

- Nouveaux membres du CE
- Membres du CE n'ayant pas bénéficié de formation de base en cours de mandat

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de notions théoriques et de cas pratiques
- Travaux en sous-groupes, échanges d'expériences et de pratiques, interactivité
- Remise d'un document support à chaque participant en fin de stage

## DÉROULEMENT

- Formation organisée par Ideforce
- Durée : 5 jours (*ajustable sur demande pour les formations à la carte ou intra-entreprises*)
- Nombre de stagiaires : 8 à 15
- Contact : Odile THOMES (01-56-41-53-53)

## VOS DROITS A LA FORMATION

### L'article L2325-44 du Code du travail stipule que :

- « *Les membres titulaires du comité d'entreprise élus pour la première fois bénéficient [...] d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours [...]. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non [...]. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation [...]. Le financement de la formation économique est pris en charge par le comité d'entreprise* ».
- Seuls les élus titulaires disposent de ce droit financé par le biais du budget de fonctionnement (« 0,2% »). Si les élus CE suppléants et les représentants syndicaux sont exclus, un accord collectif peut leur permettre de participer aux stages de formation économique.
- L'employeur ou le secrétaire du CE ne peuvent vous imposer le choix du cabinet de formation.